



- INFO

N° 13 – 2^e semestre 2008 – Lettre d'information de l'a.i.s.b.l. **ACCOMPAGNER** et de l'a.s.b.l. « **Les Amis d'Accompagner** »
Bureau de dépôt 1080 Bruxelles - Editeur responsable : Guy Leroy, rue des Braves 21, 1081 Bruxelles



Editorial

Témoignage : Une mission sous haute tension !

La vie d'Accompagner au fil des jours !

Exemples de mission d'accompagnement

Comment utilisons-nous l'argent reçu ?

ACCOMPAGNER est un projet réalisé avec le soutien du Fonds pauvreté, géré par la Fondation Roi Baudouin, soutenu en 2004 & 2007 par l'action « Vivre Ensemble, ayant obtenu le 1er Prix du Civisme de la Commune de Koekelberg en 2007.

Editorial

La situation économique mondiale est en crise. Les indices boursiers sont au plus bas. Les pauvres devront-ils payer la note ?

Au vu de votre générosité à notre égard, je suis optimiste. Je suis persuadé que vous n'abandonnez pas ces personnes qui frappent à notre porte. Nous vous communiquons en p.4 ce que nous faisons de l'argent que vous nous donnez.

Ceux qui reçoivent le B-City, revue trimestrielle du Vicariat général de Bruxelles, auront appris, dans le numéro d'Hiver 2008-2009, la naissance d'un service d'entraide en lien avec **ACCOMPAGNER**. Deux personnes s'y consacrent avec cœur et enthousiasme. Nous espérons que d'autres se mettront également en route. Nous les assurons de notre collaboration.

De plus en plus, nous recevons des mots de remerciement. Dernièrement, j'ai reçu une carte où j'ai pu lire « un grand merci, pour votre aide pour ma survie et l'accompagnement de mon dossier auprès de l'Office des Etrangers. » Une photocopie du permis de séjour était jointe.

P. Guy

Une mission sous haute tension !

Témoignage

J'ai accompagné J., d'origine rwandaise, demandeur d'asile et en attente de régularisation depuis 2004, à l'Office des étrangers et plus particulièrement à FEDASIL pour obtenir que sa fille R. (9 ans) puisse être accueillie au Centre du Petit Château où il est hébergé.

J. a retrouvé sa fille au début août 2008, amenée par un ami en Belgique. Il souhaite pouvoir s'en occuper personnellement et veiller à sa scolarité. Faute d'acte de naissance prouvant le lien de filiation, R. est dans une situation de « mineure non accompagnée » (MENA) qui relève du Service Fédéral de la Justice- Service des tutelles, habilité à désigner un tuteur ou à reconnaître le lien de parenté.

Je retrouve J. et R. au bureau d'Accompagner où Sophie nous donne les informations nécessaires pour faire les démarches. D'emblée, je me rends compte que le courant passe entre J. et R., sa fille. Je me sens conforté dans l'idée que tout ira bien. Nous arrivons dans le hall de l'Office des étrangers, un endroit sinistre, sombre avec des bancs où se trouvent des personnes en attente d'informations. Il est 9h du matin. Nous nous rendons à l'accueil où une préposée consciencieuse nous dit que la demande n'est pas recevable. Il n'y a pas de preuve que R. est la fille de J. (pas d'acte de naissance) et J. a perdu son papier d'identité. Tout était contre nous et il s'en est fallu d'un cheveu pour que nous soyons éconduits. Elle soupçonnait même une manipulation. (suite p. 4)

La vie d'Accompagner au fil des jours !



Le 1^{er} Barbecue « Accompagner » du 23 août.

Hé ! Oui ! Il faut toujours une 1^{ère} fois ! Et ce fut un 1^{er} succès ! Organisé de mains de maître par Père Guy, ses Frères, et des bénévoles toujours aussi généreux, c'est le cadre champêtre du Refuge à Berchem Ste Agathe qui l'a accueilli. Refuge bien nommé puisqu'il servit d'abri à une cinquantaine de participants confrontés à une vague de pluies incessantes. Abondance et ambiance ont néanmoins rythmé cette trop courte après-midi. Rendez-vous est déjà pris pour le 2^{ème} barbecue... : samedi 29 août 2009, même endroit. Nous espérons que tous répondrons présent.

Une mission d'accompagnement hors frontière.

La solidarité entre bénévole et bénéficiaire a permis de réaliser une mission d'accompagnement à plus de 1000 km de Bruxelles. Profitant de la présence d'un bénévole en cette lointaine contrée, un jeune papa a pu être accompagné dans une démarche judiciaire et familiale. Tout n'est pas encore solutionné mais un premier pas important a pu être franchi. Reste à espérer pour la suite une solution favorable du problème pour le plus grand bien des grands et du petit.



Cycle de formation : première réunion le 27 septembre 2008.

Nous voici réunis ce 27 septembre pour assister et participer activement au premier module du cycle de formation des bénévoles accompagnants de l'année 2008-2009. Le thème abordé en cette journée s'est focalisé sur la communication. Au cours de nos missions nous ne pouvons pas ne pas communiquer. Pour nous aider Madame Odile Delhaye, formatrice, a énuméré et expliqué les composantes et les principes fondamentaux de la communication interhumaine. Répondant avec tact, compréhension et efficacité aux nombreuses interrogations des bénévoles présents, elle a ensuite donné quelques pistes de réflexion pour surmonter ou atténuer les obstacles de la communication et comment prévenir des conflits. Ce fut une journée riche, fraternelle dont nous avons été les premiers bénéficiaires et nous désirons beaucoup mettre en pratique ces conseils judicieux.



A l'occasion de la journée mondiale de la lutte contre la pauvreté, le Bourgmestre de Koekelberg, commune où est situé le bureau d'accueil d'Accompagner, a organisé « un petit déjeuner table ronde » réunissant toutes les associations œuvrant sur le territoire communal. Les responsables communaux estiment de plus en plus notre action. Lors de ce déjeuner, il a été décidé de diffuser un dépliant reprenant les informations utiles aux habitants rencontrant une difficulté.



Effervescence ce mardi 21 octobre à la maison d'accueil de l'Asbl. Voici qu'une équipe de « Télé-Bruxelles » débarque pour réaliser une séquence de leur émission « Les petits ruisseaux ». Guy, Didier, Myriam, Jean-Pierre, Ansger témoignent de ce qui se vit et de ce qu'ils vivent à « Accompagner ». Pendant ce temps, le travail continue. Sophie et Martine accueillent quelqu'un venu demander les services de la « maison ». Une autre personne pousse la porte pour qu'un volontaire l'accompagne et le soutienne dans sa démarche auprès d'un avocat. La caméra picore tous ces moments qui se vivent quotidiennement dans le Q.G. de l'Asbl.

Vous voulez voir l'émission ? Voici le lien :

<http://www.telebruxelles.net/portail/content/view/4585/382/>. Sa partie consacrée à Accompagner est visible sur **le site www.accompagner.be (rubrique vidéo)**.

Vive les média pour se faire connaître ! Quelle bonne publicité !



Comment nous aider ?

En versant **un don au compte 310-0359339-40** de la « Société de Saint-Vincent de Paul », avenue Rogier 45, 1030 Bruxelles, et en indiquant **obligatoirement** dans la zone communication « **POUR ACCOMPAGNER 42** ». En l'absence de cette mention, votre don ne nous arrivera pas. La « Société de Saint-Vincent de Paul », à laquelle nous sommes affiliés, vous délivrera une attestation fiscale pour tout don supérieur ou égal à 30 EUR.

Exemples de mission d'accompagnement :

* Le propriétaire de Madame L. lui réclame un décompte de charges pour les années 2004-2006. Cette manière de faire pose plusieurs questions. Madame L est russophone, comprend un peu le français mais le parle très mal.

Action d'Accompagner : Nous accompagnons Madame L. chez un médiateur de dettes afin qu'il serve d'intermédiaire entre elle et son propriétaire.

* Madame P. doit se rendre au Centre administratif pour rechercher une composition de ménage. Au retour, il s'agit de passer par une station de métro pour recevoir l'abonnement train-tram-bus qui a été commandé par nos soins.

Action d'Accompagner : Nous sommes en présence de deux démarches consécutives : accompagner Madame P. au centre administratif, et nous rendre ensuite avec elle à la station de métro. Ces deux démarches sont motivées par le fait que Madame P. ne s'exprime pas en français et très peu en anglais.

* Madame D. doit subir un examen médical auprès d'un médecin spécialisé. Elle souffre d'agoraphobie et s'oriente très difficilement dans les transports en commun.

Action d'Accompagner : Madame D. a besoin d'une présence rassurante qui puisse apaiser le stress que cette démarche suscite en elle. Nous choisissons donc la bénévoles adéquate qui lui procurera accompagnement et sécurité.

* Monsieur L. de nationalité anglaise, a perdu son emploi en Belgique en 1995 et a été radié de la commune en 1998. Depuis, il semble avoir perdu tous ses droits. Le CPAS lui a refusé une aide. Un recours en justice s'en est suivi. A ce jour, son avocate le réoriente vers le Bureau d'Aide Juridique afin que sa situation soit analysée par un spécialiste en droit des étrangers.

Action d'Accompagner : Monsieur L. vit de plus en mal cette situation conflictuelle et l'inquiétude de l'avenir. Il s'agit de le soutenir, de l'encourager et de l'accompagner au Bureau d'Aide Juridique afin de mettre tout en œuvre pour obtenir une réponse concrète de la part des avocats.

* Par décision judiciaire, le jeune G. a été placé en Institution à Renaix. Tous les vendredis, il se rend en train à Bruxelles pour y rejoindre sa famille de parrainage qui habite une commune bruxelloise assez éloignée de la gare d'arrivée. La famille est dans l'impossibilité de venir accueillir G. à la gare.

Action d'Accompagner : Un de nos bénévoles se rend chaque vendredi à la gare et accompagne G. à l'arrêt du métro où l'attend un membre de sa famille d'accueil.

* Madame A. nous est envoyée par le Centre Ariane. Victime de violences conjugales, Madame A. souhaite entamer une procédure en séparation de son époux. Elle ne connaît pas le français et ignore tout de Bruxelles.

Action d'Accompagner : Un de nos bénévoles l'accompagne au B.A.J. afin d'introduire une demande d'avocat prodeco et d'obtenir rapidement un rendez-vous avec lui.

* Monsieur K. est malvoyant et souffre d'un problème de hanche. De plus, il n'a pas de repères à Bruxelles et se perd régulièrement. Il doit se rendre à un service social pour recevoir un colis alimentaire.

Action d'Accompagner : Un bénévole aidera Monsieur K. à se déplacer et à s'orienter dans les transports en commun.

* Madame M doit accompagner son fils inscrit en première année d'enseignement secondaire, afin d'être éclairée au sujet du choix éventuel de l'enseignement en immersion. Madame parle et lit difficilement le français.

Action d'Accompagner : La mission de la bénévoles est d'aider Madame M. à communiquer avec ses interlocuteurs et à s'assurer qu'elle a bien tout compris.

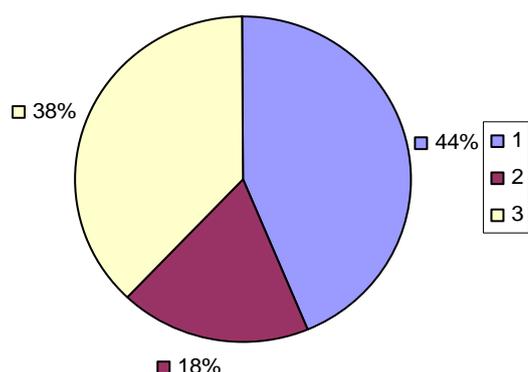
* Madame B. est accueillie au Centre Ariane pour difficultés conjugales. Elle doit demander l'aide de la police pour récupérer des objets personnels à son domicile car elle craint son mari.

Action d'Accompagner : Notre bénévoles doit accompagner Madame B au commissariat de police, l'attendre et, après son entretien, rentrer avec elle au Centre Ariane.

* Madame M. est hébergée dans un Centre d'accueil pour familles. Elle doit rendre visite à son petit garçon, âgé de 5 ans, placé dans un autre Centre d'accueil. Madame doit absolument être accompagnée.

Action d'Accompagner : Le bénévoles ira chercher Madame M. à son lieu d'hébergement et la conduira au Centre d'accueil de son enfant. La visite terminée, ce même bénévoles raccompagnera la maman à son Centre d'accueil pour respecter les modalités exigées par l'éducateur.

Comment utilisons-nous l'argent reçu ?



Nous avons trois catégories de dépenses: les dépenses liées à notre activité spécifique (1), les dépenses liées aux locaux que nous utilisons (3) et les dépenses nécessaires à l'existence même de l'association (2).

Le montant total des dépenses varie d'une année à l'autre. Le budget avoisine plus ou moins les 19.000 €. L'a.s.b.l. « Les Amis d'Accompagner » doit donc trouver ce financement chaque année. L'a.i.s.b.l. « Accompagner » met à disposition de l'a.s.b.l. « Les Amis d'Accompagner » une coordinatrice sociale plein temps et une coordinatrice administrative mi-temps. Cela représente un investissement annuel de +/- 55.000 €.

(1) ■ Par frais spécifiques on entend : les frais liés aux missions d'accompagnement et à l'accueil convivial de nos bénéficiaires en nos locaux; les frais d'internet et de téléphonie indispensables pour remplir notre mission en faveur de nos bénéficiaires; les frais de documentation sociale; les frais d'assurance et de formation de nos bénévoles; nous assumons aussi quelques frais administratifs en faveur de nos bénéficiaires.

(2) ■ Les frais administratifs sont des frais que nous avons à supporter quelles que soient les circonstances : fournitures de bureau, de mobilier, d'informatique, des frais d'entretien du mobilier ou des outils de travail, et quelques frais bancaires.

(3) ■ Les frais de locaux comprennent une participation aux frais pour l'utilisation des locaux (en fait un forfait annuel, inchangé depuis la fondation de l'association en 2001, reprenant le chauffage, l'électricité, l'eau et le gaz) ainsi que les frais d'entretien des locaux et l'assurance obligatoire.

En 2007, nous avons reçu 15.250,97 € de bienfaiteurs. Une somme de 5.395,96 € nous a été remise à titre exceptionnel. Le Concert de Noël et l'opération Delhaize ont rapporté 2.828,60 €. En 2007, nous avons obtenu trois promesses de dons qui nous ont été versées en 2008. Il s'agit d'une somme de 1.300 € de la part de la Commune de Koekelberg pour le **Prix du Civisme**, d'une somme de 5.000 € de la part de l'action « **Vivre Ensemble** » et d'une somme de 12.500 €, dont la moitié nous a déjà été versée en 2008, de la part de la **Fondation Roi Baudouin**. Vous le constatez, on nous fait confiance. Nous pouvons vous assurer que nous faisons tout pour ne pas vous décevoir. Au moment de la rédaction de cette lettre-info, le bilan social 2008 est déjà supérieur à celui de 2007. Cela veut malheureusement dire qu'il y a plus de personnes touchées par la précarité. Qui en douterait au vu des nouvelles économiques actuelles ? Mais cela veut aussi dire que nous nous trouvons au côté de ces personnes en difficulté.

«J'ai été voir mon notaire en faveur d'Accompagner.» On voulait ainsi m'annoncer une bonne nouvelle. Lorsque j'ai demandé ce qui avait été dit au notaire, je me suis aperçu qu'il y avait un risque réel de confusion. Un service d'accompagnement de personnes en fin de vie a une appellation très proche de la nôtre. Afin d'éviter toute confusion, lorsque vous avez décidé de faire un legs en faveur d'Accompagner, il faut impérativement mentionner le numéro national de l'a.s.b.l. « Les Amis d'Accompagner », soit le n° 879.434.959. G.L.

(suite p. 1) Après moult discussions, la personne de l'accueil a été sensible à notre détresse et a appelé une collègue de FEDASIL qui est venue nous rencontrer avant une réunion importante à laquelle elle devait participer. Elle a fait appel à une autre collègue spécialisée dans le dossier des « mineurs non accompagnés ». Celle-ci, malgré sa surcharge de travail, a accepté de regarder le dossier (R. avait été déclarée à l'Office des étrangers à son arrivée en Belgique). Elle a contacté d'autres collègues pour que l'autorisation soit accordée à R. de rejoindre son père au Centre du Petit Château (le coordinateur avait dit qu'un lit était prévu pour elle).

Il restait à faire entériner cette décision provisoire par le Service des tutelles (Service Fédéral de la Justice). Nous arrivons J., R. et moi au lieu dit dans un immeuble du Service Fédéral. C'était au sixième étage. Nous sommes reçus par une juriste qui est chargée d'établir le dossier et plus particulièrement le lien de parenté. J. répond à ses questions sur son histoire et l'arrivée de sa fille. Il est prêt à faire un test ADN pour prouver qu'il est bien le père. La juriste note les arguments et enregistre aussi le point de vue du bénévole que je suis. Une décision sera notifiée. Nous nous quittons à la sortie du métro. Le sourire éclaire nos visages. Le ciel est plus bleu et le temps est plus doux.

G.W.